

Décision DG n° 2019-316

**Du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « pédiatrie »
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-315 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « pédiatrie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « pédiatrie », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BENSMAN (Albert)
Monsieur CHOUCHANA (Laurent)
Madame CORNU (Catherine)
Monsieur DAOUD (Patrick)
Madame DE CARLI (Emilie)
Monsieur DURRMEYER (Xavier)
Madame KAGUELIDOU (Florentia)
Madame NGUYEN THE TICH (Sylvie)
Madame PINEAU-VINCENT (Fabienne)
Monsieur PLOIN (Dominique)
Madame PROT-LABARTHE (Sonia)
Madame RUBIO-GRIFFET (Amandine)
Madame SPITZ (Marie-Aude)
Madame TARRAL (Eliane)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Madame HUET-SALVETAT (Isabelle), Association Maladies Foie Enfants, membre titulaire,

Madame VERGELY (Catherine), ISIS association des parents des enfants traités à Gustave Roussy, membre suppléant.

Article 2 : La Directrice des politiques d'autorisation et d'innovation est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général